

COMMUNE DE NAILLAT

Mairie

23800 NAILLAT

Tel 05.55.89.07.27.

Fax 05.55.89.92.45.

05 55 89 07 27
05 55 89 92 45

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille six, le 12 octobre, le Conseil Municipal de la commune de Naillat, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence d'Alain NAVARRE, Maire.

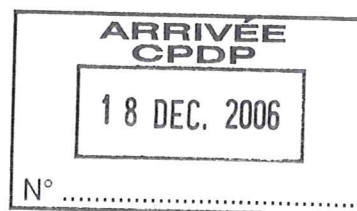
Date de convocation du Conseil municipal : 5 octobre 2006.

Présents : Alain NAVARRE, René JEANNOT, Jeannine GILLET, Jacky PENOT, Claude GILLET, Claude DUNET, Jean-François LARAUD, Françoise LAVAUGAUTIER, Pierrette PRADEAU, Didier BOYER, Daniel PEYROT, Michel TIXIER.

Absents excusés : Chantal BEAUVAIS, Michel BERGER.

Absent : Maurice CAILLAT.

Jean-François LARAUD a été élu secrétaire.



Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 12

OBJET : Motions contre le barreau TGV Limoges Poitiers.

Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal qu'un débat sur le projet de ligne Grande Vitesse Poitiers-Limoges a été lancé ; il fait ensuite lecture de la motion prise par le Conseil Municipal de La Souterraine concernant ce dossier.

Il apparaît que si le projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers-Limoges aboutit, les risques pour l'axe Paris-Châteauroux-St Sébastien-Limoges sont nombreux :

- spécialisation fret,
- dévitalisation d'un axe majeur : cette inégalité d'accès à un moyen de transport moderne et rapide toucherait des zones rurales, particulièrement défavorisées, et contribuerait à accentuer les inégalités, en matière d'Aménagement du Territoire, sur des bassins importants (Orléans, Vierzon, Bourges, Châteauroux, La Souterraine, Guéret, ...),
- entrave au développement,
- conséquences sur les dessertes, notamment en terme d'interconnexion avec l'Europe.

La réalisation de la ligne TGV Limoges-Poitiers apparaît donc comme très préjudiciable à toute une partie du territoire.

.../...

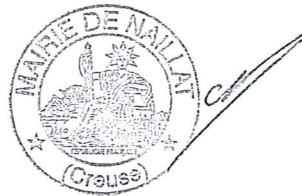
.../...

Le Conseil Municipal demande l'abandon de ce projet et la relance des études sur les projets suivants :

1°) à court terme : projet POLT d'aménagement de la ligne classique pour lequel l'Etat a donné son accord par écrit.

2°) à moyen terme : une ligne à grande vitesse sur l'axe Paris-Châteauroux, avec une desserte TGV, qui constituerait une vraie chance de développement économique et démographique des départements irrigués.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire



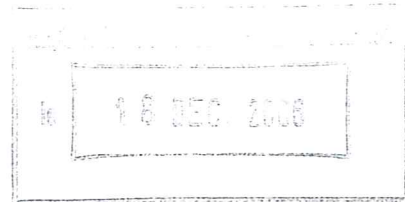
COMMUNE DE NAILLAT

Mairie

23800 NAILLAT

Tél 05.55.89.07.27.

Fax 05.55.89.92.45.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille six, le 7 décembre, le Conseil Municipal de la commune de Naillat, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence d'Alain NAVARRE, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 1er décembre 2006.

Présents : Alain NAVARRE, René JEANNOT, Jeannine GILLET, Maurice CAILLAT, Jacky PENOT, Claude GILLET, Chantal BEAUVAIS, Michel BERGER, Claude DUNET, Jean-François LARAUD, Françoise LAVAUGAUTIER, Pierrette PRADEAU, Didier BOYER, Daniel PEYROT, Michel TIXIER.

Chantal BEAUVAIS a été élue secrétaire.

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

OBJET : Motion concernant la desserte ferroviaire du département de la Creuse.

Au moment où se déroule le débat public sur le projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers – Limoges, les élus souhaitent rappeler leur position et les nécessaires aménagements ferroviaires dont le département de la Creuse a besoin pour assurer son développement.

Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitiers – Limoges – pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Les élus demandent :

- la modernisation de la ligne historique La Souterraine – Châteauroux – Vierzon – Paris avec pour objectif de placer La Souterraine à 2 heures de Paris,
- l'aménagement de la ligne Guéret – Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification,
- une meilleure interconnexion entre le TER bus interrégional desservant la façade Est creusoise (Mérinchal, Auzances – Evaux – Chambon, Budelière) et les trains au départ de Montluçon.

Pour extrait certifié conforme

Le Maire



Publié le : 8 décembre 2006